

## SEANCE du 22 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres :

en exercice : 11 L'an deux mille vingt,

présents : 10 le 22 septembre à 20 heures 30,

votants : 11 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.

Date de convocation : 17/09/2020

Présents : Meurs. Mmes : TISSERAND Jacques, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William DUCOS Edilia, DUCOS Lucie, KOSTEK Marie-Agnès, PONS-GRES Stéfan, QUERUEL Grégory, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine.

Absent et excusé : néant.

Représenté : QUERUEL Guillaume par QUERUEL Grégory.

Secrétaire de séance : PONS-GRES Stéfan.

Les comptes-rendus du 30 juin 2020 et du 10 juillet 2020 sont approuvés.

### **OBJET : DELEGATION DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC GRAULHET DEL2020\_28**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12 décembre 2019, la commune de Mézens a décidé la dissolution du budget autonome de l'assainissement ainsi que sa clôture au 31/12/2019, le résultat de clôture de l'exercice 2019 devant être intégré dans le budget principal de la commune. Le transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées vers la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet a pris effet au 01/01/2020.

A ce jour, la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet demande aux communes de se prononcer sur la possibilité de déléguer tout ou partie de l'exercice de la compétence assainissement collectif des eaux usées à ses communes membres.

Après en avoir délibéré et après vote, le conseil municipal de MEZENS, à l'unanimité, décide de laisser l'entière compétence assainissement collectif des eaux usées de la commune à la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet et charge Monsieur le Maire de toutes les démarches relatives à cette décision.

### **Objet : Site internet de la commune :**

Après délibération, le conseil municipal unanime, approuve la création d'un site internet pour la commune.

Un cahier des charges sera établi selon les critères suivants :

Présentation de la commune, son organisation, son histoire, ses attraits touristiques...

Qualité du service public, améliorer l'efficacité des services administratifs et accès des usagers à ces services...

Promotion mettre en avant les activités et animations, le territoire et communiquer les sujets d'actualités du village...

Le choix du prestataire se fera à partir de l'étude de plusieurs devis.

### **Compte administratif 2019 du budget ASSAINISSEMENT**

		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS	FONCTIONNEMENT	3000,56	4586,25	
DE L'EXERCICE	INVESTISSEMENT	55905,20	7478,57	
REPORTS de	FONCTIONNEMENT		0,00	
L'EXERCICE PRECEDENT	INVESTISSEMENT		98548,72	
TOTAL CUMULE	fonctionnement	3000,56	4586,25	
	investissement	55905,20	106027,29	
RESULTAT	FONCTIONNEMENT		1585,69	excédent
de l'exercice 2019	INVESTISSEMENT		50122,09	excédent
	TOTAL		51707,78	EXCEDENT

Le compte administratif 2019 du budget assainissement est approuvé à l'unanimité

### **OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT : approbation compte de gestion 2019 dressé par M. Emmanuel REDON, Receveur Municipal**

#### **DEL2020\_29**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'année 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Les titres définitifs des créances à recouvrer,

Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,

Les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats,  
 Le compte de gestion dressé par le Receveur  
 L'état de l'Actif, du Passif  
 L'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,  
 Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2019,  
 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019  
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019  
 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives  
 -déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Logements communaux :**

Beaucoup de travaux sont à prévoir surtout l'isolation, la sécurité l'électricité et le changement de l'escalier au Presbytère.  
 Isolation du bâtiment école et du logement. Des devis seront demandés : menuiseries, isolation.  
 La priorité sera donnée aux menuiseries du logement école, à l'escalier du presbytère et aux menuiseries du logt de l'étage du presbytère côté jardin.  
 Le conseil municipal unanime approuve ces travaux et charge Monsieur le Maire de demander des devis et de commander les entreprises au vu de l'état de délabrement des menuiseries des logements et de l'insécurité due au très mauvais état de l'escalier dans le presbytère.

**Voirie :**

Des travaux de voirie sont prévus dans la montée à l'entrée du village. L'enveloppe est de : 10500.00 €, le montant des travaux est de 16363.64 € TTC

Le montant de travaux étant supérieur à l'enveloppe, le solde négatif l'enveloppe voirie 2020 impactera d'autant l'enveloppe 2021.

Le conseil municipal unanime approuve ces travaux

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1/2020 Budget COMMUNE**

Vote de crédits pour le paiement des échéances novembre et décembre 2019 du prêt assainissement non prises en charge par la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet: Approuvé à l'unanimité.

Désignation	DEPENSES	RECETTES
	<u>diminution de crédits</u>	<u>augmentation de crédits</u>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D 615231 : voirie	151.00 €	
<b>TOTAL D 011</b>	151.00 €	
D66111 : intérêts réglés à l'échéance		151.00 €
<b>TOTAL R 66</b>		151.00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<u>diminution de crédits</u>	<u>augmentation de crédits</u>
D 020 : dépenses imprévues invest	321.00 €	
<b>TOTAL D 020</b>	321.00 €	
D 1641 : emprunts en euros capital		321.00 €
<b>TOTAL D 16</b>		321.00 €

**OBJET : amortissement Attribution de Compensation d'investissement 2019 versée à la C.A. Gaillac Graulhet.**

**DEL2020 31**

Monsieur le Maire fait part aux membres présents de la demande du comptable public de Rabastens demandant de bien vouloir régulariser la présence de soldes au compte 20412.

Il s'agit de l'attribution de compensation versée sur l'exercice 2019 à la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet en section d'investissement pour un montant de 2441.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide de procéder à l'amortissement de cette somme sur une durée de 5 ans selon l'échéancier suivant :

2020 : 488.00 €  
 2021 : 488.00 €  
 2022 : 488.00 €  
 2023 : 488.00 €  
 2024 : 489.00 €  
 Total : 2441.00 €

Une décision modificative sera prise afin de procéder à l'inscription des sommes nécessaires à l'amortissement au budget 2020.

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2/2020 Budget COMMUNE**

Amortissement attribution compensatoire 2019 versée à la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet:  
Approuvé à l'unanimité.

Désignation	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<u>augmentation de crédits</u>	<u>augmentation de crédits</u>
D 681 : dotation amortissement	488.00 €	
<b>TOTAL D 042</b>	488.00 €	
R 7788 : produits exceptionnels divers		488.00 €
<b>TOTAL R 77</b>		488.00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<u>augmentation de crédits</u>	<u>augmentation de crédits</u>
D 020 : dépenses imprévues invest	488.00 €	
<b>TOTAL D 020</b>	488.00 €	
R 280412 : amortiss subv equip		488.00 €
<b>TOTAL R 040</b>		488.00 €

**QD :**

Demande d'autorisation de stationnement d'un taxi sur la commune : le conseil municipal approuve à l'unanimité et charge monsieur le Maire de toutes les démarches relatives à cette demande.

Assainissement :

Après restitution orale du compte rendu de la séance qui s'est déroulée fin août à Mézens en présence de 3 élus (M Le Maire, M Le Premier Adjoint et Mme la 3<sup>ème</sup> adjointe), les services techniques de la communauté d'agglomération Gaillac – Graulhet et le BET Prima Ingénierie, un débat a été initié afin de connaître la position de chacun des membres du conseil municipal sur le dossier assainissement.

Elu 1 (Grégory) : c'est une bonne chose que le dossier soit réétudié notamment sur les questions de branchements gravitaires ou nécessitant un relevage. Le fait de se focaliser sur le centre bourg avec une micro station doit intégrer le problème des canalisations existantes qui commencent à dater.

Elue 2 (Marie Agnès) : La station et le réseau programmé étaient démesurés. Il faut se concentrer d'avantage sur les priorités du centre bourg, c'est l'urgence.

Elue 3 (Edilia) : en accord avec les nouvelles propositions issues de la séance fin août. Le centre bourg est le moins concerné par le projet actuel. Il n'y pas de solutions pour combattre les mauvaises odeurs dans ce secteur. De plus, des taxes ont été imposées aux administrés pour un service qu'ils n'avaient pas et qu'ils n'auront pas.

Elue 4 (Séverine) : ce dossier soulève encore beaucoup de questions. Le calendrier pour la suite, la chaîne des responsabilités et des compétences, quel est le rôle et la responsabilité de Gaillac Graulhet. Les responsabilités doivent être trouvées, il faut prévoir éventuellement un avocat au cas où les négociations avec les entreprises n'aboutissent pas. Il est nécessaire de connaître le défaut de conseil dans le déroulé de cette opération.

Elu 5 (Rémi) : la nouvelle étude sur les canalisations existantes en centre bourg est une nécessité, de même que le projet recentré sur le centre bourg, cela vaut bien mieux que de l'étaler sur la commune.

Elu 6 (Guillaume) : absent

Elu 7 (William) : en accord avec le projet recentré sur le centre bourg. Prima Ingénierie a semblé manqué de professionnalisme et de « bons conseils » auprès de la municipalité sur cette opération. L'ancienne municipalité a accepté les options mais des réserves doivent être faites sur le rôle de Prima Ingénierie.

Elu 8 (Lucie) : le centre bourg doit être priorisé. Au niveau du Plagnol, des démarches doivent être engagées car les propriétaires étaient contre à une certaine époque. Les études doivent être refaites mais il faut être vigilants vis-à-vis des propriétaires pour l'implantation de la micro station.

Elu 9 (Stéphanie) : d'accord pour revoir le projet. Le budget doit être convenable pour la commune. Des réserves peuvent être faites concernant Prima Ingénierie car les prestations ont été payées.

Elu 10 (Stéfan) : Des réserves sont à faire concernant Prima Ingénierie car la dimension humaine n'a pas été prise en compte, seulement l'aspect technique et financier. Pour la suite de l'opération, il faudra être plus à l'écoute des administrés, des conséquences sur leur biens. Le lien avec la communauté d'agglomération doit être fort et les rôles clairs, un peu comme sur le sujet urbanisme où chacun sait où il est et ce qu'il doit faire.

Elu 11 (Jacques) : Prima Ingénierie doit prendre acte de la décision des élus du conseil municipal et les données doivent être claires tant pour les entreprises qui sont actuellement sur le marché public de travaux que pour l'agglomération et les administrés. Il faut se coordonner avec l'agglo pour les suites à donner à ce dossier telles que précisées dans le compte rendu de la réunion fin août.

Après débat et avis de chacun, les élus du conseil municipal autorisent le Maire et les adjoints concernés à donner suite à l'opération selon les modalités du compte rendu de réunion fin août. Les points d'étape auprès du conseil municipal et in fine de la population devront être réalisés régulièrement.

---

Demande d'entretien d'un chemin communal en bas de Notre dame de Grâce.  
Une visite sur place est prévue

---

Signatures :

Présents : Meurs. Mmes : TISSERAND Jacques, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William DUCOS Edilia, DUCOS Lucie, KOSTEK Marie-Agnès, PONS-GRES Stéfan, QUERUEL Grégory, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine.  
Absent et excusé : néant.  
Représenté : QUERUEL Guillaume par QUERUEL Grégory.